



COMMUNE DE SAINT-THONAN
CONSEIL MUNICIPAL
N° 4/2026

SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Thonan, dûment convoqués, se sont réunis, en séance publique, en mairie, salle du conseil, sous la présidence du maire, Eric MEVEL.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Béatrice DOUENNE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de votants : 19

Présents : M. Eric MEVEL, Maire ; M. Laurent BERTHEVAS, Mme Maryse ALLAIRE, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Alexandra BERTHEVAS, M. Sébastien LAMBERT, Adjoint au maire ; M. Arnaud CARADEC, Mme Myriam CROMBEZ, Mme Béatrice DOUENNE, M. Mickaël GRALL, M. Léo GUILLOU, Mme Jennifer KERDRAON, Mme Jeannick KERJEAN, Mme Marie-Laure LAOT, M. Ivane LEVENEZ, M. Jean-Yves PLOUGASTEL, M. Cédric RIBEZZO.

Absent excusé :

Mme Cécile JAEHRLING-GOURIOU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LAOT, Mme Christelle PLESSE qui a donné pouvoir à Mme Maryse ALLAIRE.

La séance est levée à 21h40.

DELIBERATION N°42-2026 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE « ADMINISTRATION GENERALE »

Par délibération du 26 mars 2026, le Conseil municipal a désigné les membres des différentes commissions communales dont le Maire est le Président de droit.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal peut constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions communales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Suite au dernier Conseil, Madame Béatrice DOUENNE, conseillère municipale, a demandé à intégrer la commission communale « Administration générale ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur cette demande.

DELIBERATION

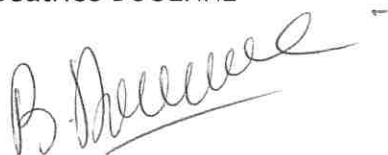
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte de la demande de Madame Béatrice DOUENNE,
- **DECIDE** de l'intégrer à la commission « Administration générale » qui est composée comme suit :

Vice-président : Laurent BERTHEVAS	Cédric RIBEZZO
Maryse ALLAIRE	Jean-Yves PLOUGASTEL
Sébastien LAMBERT	Arnaud CARADEC
Mickaël GRALL	Béatrice DOUENNE
Ivane LEVENEZ	

Délibéré en séance les jour, mois
et an susdits.

La secrétaire,
Béatrice DOUENNE



Pour extrait conforme
Le Maire,
Eric MEVEL



M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier postal, 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.